

## Commune de Lucciana

### DEBROUSSAILLAGE

Le Maire de Lucciana veut sensibiliser ses administrés sur les risques des incendies et des précautions à prendre.

Les feux de forêts et de maquis constituent un risque dont la gravité est dramatiquement illustrée tous les ans.

Or l'expérience démontre que :

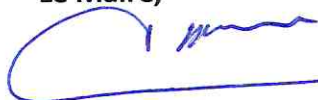
- La seule véritable protection est constituée par le débroussaillage autour des constructions.
- Cet acte de défense reposant sur le bon sens et l'application de règles simples constitue dans la grande majorité des cas une réponse suffisante. Aussi le Maire rappelle-t-il à son tour qu'il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Vous devez effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge avant le 30 juin.

Passé ce délai, vous serez en infraction et les travaux, après mise en demeure pourront être exécutés d'office à vos frais.

Fait à Lucciana, le 8 juin 2018

Le Maire,



Joseph GALLETTI

